

**Compte rendu de la réunion du
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
du Mercredi 1^{er} Aout 2018**

L'an deux mille dix-huit le 1^{er} août à 21 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Madame CHAVILLON, Maire** de la commune d'Auteuil-Le-Roi

Étaient présents : Mme PATIN, M. BERTHON, Mme BRUNET, Mme HAMON, M. MUZAS, M. LATIL, M. BLONDEAU

Etaient excusés : M. CANAC a donné procuration à M. LATIL
Mme ROSSET a donné procuration à Mme CHAVILLON
M. CAPELLE a donné procuration à M. MUZAS

Etaient absents : M. BEGUE, M. FORTIER

Nombre de membres élus	13	Date de la convocation	26 juillet 2018
Nombre de membres présents	08	Date de l'affichage	26 juillet 2018
Nombre de membres votants	11		

Point N° 1 : Nomination d'un secrétaire de séance

Mme le Maire propose Mme BRUNET comme secrétaire de séance.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité **11 voix POUR**.

Point N° 2 : Autorisation donnée à Madame le Maire pour l'achat d'un microtracteur ISEKI en remplacement du Kubota

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le budget primitif 2018 de la commune,

Madame le maire informe le conseil municipal que le tracteur-tondeuse communal ne fonctionne plus, suite à un court-circuit électrique. Le coût de la réparation étant élevé, et n'ayant pas l'assurance qu'il refonctionne correctement il est proposé de le remplacer. La tondeuse actuelle pourra s'adapter à ce nouveau tracteur.

L'entreprise RAINE-DASSONVILLE, située à Marcq, gère et entretient le matériel communal depuis plusieurs années. Cette entreprise nous propose à l'achat un microtracteur ISEKI 23CV diesel à 4 roues motrices et direction assistée pour un prix TTC de 16 104.00 €.

Monsieur MUZAS informe les élus de la remarque de Monsieur CAPELLE dont il a le pouvoir : il aurait fallu négocier au mieux la reprise de l'ancien tracteur (Kubota). Madame le Maire répond qu'elle a demandé à Monsieur CAPELLE de s'en occuper.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **11 voix POUR**, :
Autorise Madame le Maire à acheter un microtracteur de marque ISEKI d'un montant de 16 104.00 € TTC,
Prends note que la reprise de l'ancien Kubota s'élève à 400.00 € et viendra en déduction du montant de 16 104.00 €, soit 15 704.00 € à charge de la commune,
Dit que la dépense se fera en dépenses d'investissement, au chapitre 21, article 2182 du budget primitif 2018

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05